



AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
(ANAQ-SUP)

**RAPPORT D'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE DE
L'INSTITUT PROFESSIONNEL POUR LA SÉCURITÉ
INFORMATIQUE (IPROSI) EN VUE DE L'OBTENTION DE
L'HABILITATION À DÉLIVRER DES DIPLÔMES DE
LICENCE ET DE MASTER**

Évaluateurs :

Pr Bhen Sikina TOGUEBAYE, Président
M. Abdoulaye Camara, Membre
Pr Cheikh Ahmadou Bamba GUEYE, Membre

Signature :

Pour l'Équipe, le Président

Janvier 2019

Table des matières

I. Introduction	3
II Présentation de l'établissement.....	3
III. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	3
IV. Description de la visite sur le terrain.....	4
V. Appréciation de l'établissement au regard des standards de qualité du référentiel	4
VI. Points forts	14
VII. Points faibles.....	15
VIII. Appréciations générales de l'établissement	16
IX. Recommandations à l'établissement	17
X. Recommandation à l'ANAQ-SUP.....	17
XI. Proposition d'avis	17
Annexe.....	18

I. Introduction

L'Institut Professionnel pour la Sécurité Informatique (IPROSI) a sollicité auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'habilitation à délivrer des diplômes de Licence et de Master.

C'est dans ce cadre que l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-Sup) a commis une équipe d'experts externes pour évaluer cet établissement.

II. Présentation de l'établissement

IPROSI est un établissement privé d'enseignement supérieur qui a son siège à Dakar, Route de l'aéroport, Ouest Foire, Cité SIPRES 4, Immeuble N°11 Yoff. C'est une société unipersonnelle à responsabilité limitée (SUARL). Il a été créé en 2015.

Il dispose de l'agrément provisoire n° 229MESR/DGES/DESP du 02/12/2015 du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et a bénéficié en 2017 d'une extension de filières par autorisation n° RepSen/Ensup-priv/AP/359-2017/Ext.1 du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Il prépare les étudiants à des diplômes de BTS, de Licence et de Master dans les domaines de l'informatique et des sciences économiques et de gestion.

L'établissement compte 40 étudiants en licence pour l'année académique 2018-2019. La majorité des intervenants en qualité de professeurs sont des professionnels exerçant dans des entreprises de la place. Les formations sont donc orientées vers la professionnalisation.

En plus des programmes de formation proposés, l'IPROSI travaille présentement sur la mise en place de centres de recherche et de développement ainsi que de structures d'offres de services qui permettront à ses étudiants et à ses clients de bénéficier d'une initiation et d'une expérience unique en cybersécurité. Ces structures sont:

- le Centre Africain de Recherche et d'Opération en Cyber sécurité (CAROC) ;
- le Service d'Assistance Informatique d'Urgence (SAIDU) ou Computer Emergency Response Team (CERT-IPROSI) ;
- le Centre d'Étude et de Concertation sur les lois, l'éthique et la sensibilisation des populations en cybersécurité et cybercriminalité (CECOCC).

III. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation comprend 76 pages, y compris les annexes. Il a été préparé suivant le référentiel d'évaluation institutionnelle de l'ANAQ-Sup. Tous les standards ont été renseignés. Mais l'approche méthodologie (les étapes, les activités menées par étapes et les acteurs impliqués) qui a conduit à l'élaboration du rapport d'auto-évaluation n'a pas été décrite. Tous les éléments de preuve annoncés dans le document ont été mis à la disposition des évaluateurs.

Le rapport a été élaboré suite à une auto-évaluation conduite par un comité de pilotage composé de représentants de toutes les composantes de l'établissement.

IV. Description de la visite sur le terrain

La visite de terrain a été effectuée le 30 janvier 2019 conformément à l'agenda de visite fournie par l'ANAQ-Sup. Le tableau ci-dessous donne le chronogramme de la visite effectuée par les experts.

<i>Horaires</i>	<i>Activités des experts</i>
09h00	Arrivée de la délégation des experts
09h 00 – 10h 30	Discussions avec les responsables de l'institution (Administrateur général et son équipe)
10h 30 – 13h 15	Entretiens avec les différentes composantes (PER, PATS, Étudiants)
13h 15 – 14h 00	Visite des locaux
14h 00 – 16h00	Réunion d'harmonisation entre les experts
16h 00 – 17h 00	Restitution orale des premiers éléments d'appréciation

La liste des personnes rencontrées lors de la visite est fournie en annexe du rapport.

La restitution orale des premiers éléments d'appréciation a été faite en deux rubriques : points forts et points faibles. Il a été précisé à la Direction que les points faibles feront l'objet de recommandations.

Aucune difficulté n'a été rencontrée au cours de la visite. C'est dans une ambiance de cordialité et d'échanges respectueux que cette visite s'est déroulée.

V. Appréciation de l'établissement au regard des standards de qualité du référentiel

CHAMP D'ÉVALUATION 1 : Stratégie, organisation, fonctionnement et gestion de la qualité au sein de l'institution

Standard 1.01 : L'institution s'est dotée d'une mission publique comprenant ses objectifs en matière d'enseignement et de recherche et déterminant sa position dans l'environnement académique et social. L'institution dispose d'un plan stratégique.

Appréciation globale sur le standard :

L'établissement s'est spécialisé dans les domaines de l'informatique. Il s'est donné comme mission la formation de techniciens sur les métiers de la sécurité et des réseaux informatiques.

Son objectif est d'être une référence dans le cadre de la formation des futurs experts africains en sécurité des systèmes informatiques.

L'établissement s'est doté d'un plan stratégique dans lequel il indique sa vision, sa mission, ses valeurs et ses objectifs en matière de formation et de développement institutionnel. Mais ce document comporte des insuffisances et est à parfaire.

La politique de formation de l'institut, centrée autour de la professionnalisation et les TIC, s'intègre parfaitement dans les objectifs qu'il s'est fixé et est en phase avec les orientations stratégiques nationales pour l'enseignement supérieur.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.02. Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés. Le PER est impliqué dans les processus décisionnels qui concernent l'enseignement et/ou la recherche.

Appréciation globale sur le standard :

L'institut ne s'est pas doté d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables dans lequel les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles devraient être décrits.

L'organigramme fourni est incomplet (le Conseil d'étude et d'orientation scientifique et le Conseil scientifique et pédagogique n'y figurent pas) et mal structuré.

Le personnel enseignant est impliqué dans les processus décisionnels concernant l'enseignement par la présence de ses représentants dans le Conseil scientifique et pédagogique.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 1.03. L'institution dispose des personnels, des structures ainsi que des ressources financières et matérielles lui permettant de réaliser ses objectifs en fonction de son plan stratégique

Appréciation globale sur le standard :

L'Institut dispose d'un effectif de 24 enseignants dont quatre (04) sont titulaires d'un doctorat, quatre (04) ont une rémunération mensuelle (enseignants dits permanents) et cinq (5) sont des professionnels.

Le personnel administratif, technique et de service est composé de 07 personnes y compris le Directeur général. Ils sont tous liés à l'institut par un contrat.

Les ressources matérielles (locaux, mobiliers, équipements didactiques, bureautiques et informatiques) sont en nombre suffisant et permettent à l'institution de réaliser ses objectifs.

Les ressources financières sont adéquates; elles permettent à l'école de réaliser ses objectifs.

La gouvernance de l'institut est ordonnée autour des organes suivants :

- Un Conseil d'étude et d'orientation scientifique
- Un Conseil scientifique et pédagogique
- Une Direction générale
- Une Direction des études
- Une Cellule interne d'assurance qualité
- Un Département de Génie électrique, informatique et cybersécurité.

La Direction générale produit tous les ans un rapport à l'intention du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

L'institut s'est doté d'un Règlement intérieur qui précise les conditions d'études et de travail ainsi que les conditions de vie en son sein. Il régleme les obligations du personnel, des étudiants quant à l'hygiène, la sécurité et à la discipline. Une copie du Règlement intérieur est disponible.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.04 : Les sources du financement et leurs conditions sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'institution en matière d'enseignement et de recherche.

Appréciation globale sur le standard :

Les sources de financement de l'institut, constituées essentiellement de frais de scolarité des étudiants et des fonds mis à disposition par le Président, lui garantissent son autonomie. Pour chaque exercice, un budget est élaboré en prenant en compte les besoins des différentes parties prenantes.

Les comptes de l'institut sont audités régulièrement par des cabinets d'experts comptables.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.05 : L'institution dispose d'un système d'assurance qualité

Appréciation globale sur le standard :

L'institut a mis en place une cellule interne d'assurance qualité qui est fonctionnelle. Mais elle ne dispose pas d'un Manuel Qualité décrivant les processus qualité mis en œuvre en son sein et précisant les responsabilités relatives à l'assurance qualité.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 1.06 : L'institution a mis en place des mécanismes pour prévenir et/ou solutionner les conflits.

Appréciation globale sur le standard :

L'institut a mis en place des mécanismes pour prévenir et/ou solutionner les conflits. Ces mécanismes comprennent :

- un Comité de discipline qui veille sur la bonne harmonie entre les différents membres de la communauté ;
- l'accès direct à la Direction générale permettant aux membres de la communauté de s'entretenir directement avec la direction pour la gestion et la prévention d'éventuelles crises ;
- l'instauration d'une réunion hebdomadaire de coordination pendant laquelle des questions liées au fonctionnement et à la maintenance de la bonne harmonie sont traitées ;
- l'instauration des rencontres annuelles entre la Direction générale et l'ensemble des étudiants pour échanger de manière générale sur les conditions de vie et d'études.

Conclusion sur le standard : Atteint

CHAMP D'EVALUATION 2 : Offre d'études et de formation

Standard 2.01 : L'institution offre des enseignements conduisant à l'obtention de diplômes académiques ou professionnels avec des objectifs d'études et de formation déterminés. Ils s'intègrent dans l'offre d'études et de formation supérieure qui existe dans l'institution.

Appréciation globale sur le standard :

L'institut offre actuellement trois (03) filières de Licence:

- Sécurité des systèmes informatiques de l'entreprise
- Réseaux et systèmes informatiques de l'entreprise
- Génie informatique de l'entreprise

La licence Génie informatique de l'entreprise ne figure pas dans l'agrément n° 229/MESR/DGES/DESP du 02 décembre 2015 reçu du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

L'institut a aussi bénéficié d'une extension de filières au niveau du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) en 2017 pour délivrer des programmes et diplômes ci-après qui ne sont pas offerts au moment de l'évaluation :

- Licence en Sciences Economiques et de Gestion (Mention : Management ; Spécialité : Management du Tourisme et de l'Hôtellerie) ;
- Licence en Sciences Economiques et de Gestion (Mention : Marketing-Communication ; Spécialité : Marketing- Communication)
- Master en Sciences Economiques et de Gestion (Mention : Monnaie, Banque, Finance, Assurance ; Spécialité : Banque- Finance)

L'offre actuelle de formation est en cohérence avec les missions que s'est donné l'institut ainsi qu'avec les objectifs qu'il s'est fixé. Elle fait la spécificité de l'institut car les formations en sécurité informatique sont rares au niveau national.

Les maquettes pédagogiques fournies présentent quelques imperfections. En effet, nous avons

noté que:

- des crédits sont affectés aux EC ;
- des UE ont des crédits trop importants (entre 12 et 27 crédits) ;
- des crédits ont des valeurs en nombre décimal.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 2.02 : L'institution participe aux échanges nationaux et internationaux d'étudiant(e)s, d'enseignants.

Appréciation globale sur le standard :

L'offre de formation est dotée d'un système de crédits qui favorise la mobilité des étudiants. Mais l'institut ne participe pas encore, dans le cadre de ses filières de formation, à des programmes d'échanges nationaux et internationaux d'étudiants et d'enseignants.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 2.03 : L'institution a défini les conditions pour l'obtention des attestations et des diplômes académiques. Elle veille au respect de ces conditions.

Appréciation globale sur le standard :

L'institut s'est doté d'un règlement pédagogique (dispositions générales) et d'un règlement intérieur qui fixent les modalités d'organisation des examens, de validation des unités d'enseignement, de passage en classe supérieure et de délivrance des diplômes et des attestations. Les conditions et les modalités d'admission, de promotion et d'obtention des diplômes sont conformes aux dispositions du décret relatif au diplôme de Licence.

Les méthodes d'évaluation des apprentissages mises en œuvre comprennent des contrôles continus et des contrôles terminaux ainsi que des épreuves écrites et la soutenance de mémoires de fin de cycle.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 2.04 : L'institution organise le suivi du cursus pédagogique de ses étudiant(e)s et l'insertion professionnelle de ses diplômés. L'institution exploite les informations collectées périodiquement auprès de ses étudiant(e)s et de ses diplômés.

Appréciation globale sur le standard :

L'Institut n'a fourni aucun rapport d'enquêtes réalisées auprès de ses étudiants et de ses diplômés pour apprécier leur employabilité et le niveau de responsabilité des postes occupés (entreprises et sociétés d'accueil).

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 2.05 : L'institution évalue périodiquement ses programmes pour s'assurer de leur qualité (auto-évaluation).

Appréciation globale sur le standard :

L'institut dispose d'une Cellule interne d'assurance qualité mais celle-ci n'a pas encore réalisé l'auto-évaluation des programmes de formation. Par ailleurs, l'institut n'évalue pas formellement ses programmes.

Conclusion sur le standard : Non atteint

CHAMP D'EVALUATION 3 : Recherche

Standard 3.01 : Les activités actuelles de recherche de l'institution concordent avec son plan stratégique et correspondent aux standards internationaux.

Appréciation globale sur le standard :

L'institut n'a pas d'activités de recherche. Il a en projet, la création d'un Centre Africain de Recherche et d'Opération en Cybersécurité, d'un service d'Assistance Informatique d'Urgence et d'un Centre d'étude et de concertation sur les lois, l'éthique et la sensibilisation des populations en cybersécurité et cybercriminalité.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 3.02 : L'institution garantit l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation.

Appréciation globale sur le standard :

L'institut n'a fourni aucun document prouvant l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans les programmes de formation. Il compte faire des efforts dans ce sens.

Conclusion sur le standard : Non atteint

CHAMP D'EVALUATION 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01 : Les procédures de sélection, de nomination et de promotion du PER sont conformes à la législation nationale et aux normes du CAMES et communiquées publiquement. En ce qui concerne le corps enseignant, il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques.

Appréciation globale sur le standard :

Le corps enseignant est recruté par candidature spontanée de l'intéressé, par appel à candidatures ou sur sollicitation d'un enseignant par l'institut. Les compétences techniques et les qualifications scientifiques sont prises en compte lors de l'examen des dossiers et des entretiens. Les principaux critères de sélection sont les diplômes et les expériences professionnelles. Ces procédures de recrutement sont conformes à la législation nationale.

Conclusion sur le standard : Atteint.

Standard 4.02: L'institution régleme nte la formation continue et le perfectionnement du PER sur les plans didactique et professionnel.

Appréciation globale sur le standard :

L'institut n'organise pas la formation continue (formations diplômantes ou qualifiantes, voyages d'études, etc.) de son personnel enseignant.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 4.03 : L'institution conduit une politique durable de la relève

Appréciation globale sur le standard :

L'institut n'a pas de politique de relève et de renforcement quantitatif et qualitatif de son personnel d'enseignement. Il ne dispose pas d'un plan de développement à moyen ou long terme de ses ressources humaines.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 4.04 : L'institution offre l'accès à un service de conseil en plans de carrière.

Appréciation globale sur le standard :

L'institut ne dispose d'aucun document relatif à la carrière de son personnel enseignant (grades universitaires auxquels les enseignants peuvent accéder et conditions d'accès à ces grades) et n'offre aucun service de conseil en plan de carrière.

Conclusion sur le standard : Non atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 5 : Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS)

Standard 5.01 : Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service (PATS) sont réglementées et publiées.

Appréciation globale sur le standard :

L'institut tient compte des dispositions de la loi n°1997- 17 du 1er décembre 1997 portant Code du travail au Sénégal pour le recrutement du personnel administratif, technique et de services. Ce personnel est recruté par candidature spontanée de l'intéressé ou par cooptation. Les compétences et qualifications techniques sont prises en compte lors de l'examen de dossiers et des entretiens.

La promotion des PATS est faite sur la base de critères de compétence, de rendement et d'ancienneté. Elle est à la discrétion de la Direction générale.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 5.02 : L'institution garantit la formation continue et le perfectionnement du personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).

Appréciation globale sur le standard :

L'institut a pris en charge la formation de l'assistant technique et pédagogique pour l'obtention d'une Licence en sécurité informatique. Par ailleurs, il a organisé en 2016, le perfectionnement de tout son personnel en cybersécurité.

Conclusion sur le standard : Atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 6 : Étudiant(e)s

Standard 6.01 : Les conditions et les procédures d'admission dans les programmes d'études et de formation de l'institution sont conformes aux textes et publiées.

Appréciation globale sur le standard :

L'institut applique les textes nationaux en matière de recrutement des étudiants dans les programmes de Licence. Tous les étudiants sont titulaires du baccalauréat avant admission en première année de Licence.

Les conditions et les procédures d'admission sont publiées sur le site web de l'établissement et dans divers documents d'information produits par l'établissement

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 6.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Appréciation globale sur le standard :

L'égalité des chances entre hommes et femmes est garantie et réalisée par l'institut. Il n'y a pas de discrimination liée au sexe au sein de l'établissement.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 6.03 L'institution observe la progression des étudiant(e)s dans leur cursus ainsi que la durée des études.

Appréciation globale sur le standard :

Le système de gestion du parcours de l'étudiant fournit des informations statistiques sur les taux de réussite. Par contre, l'institut n'a fourni aucune donnée sur la durée moyenne des études dans les différentes filières offertes.

Conclusion sur le standard: Non atteint

Standard 6.04 : Les taux d'encadrement doivent permettre que les objectifs de formation de l'institution et de chacune des unités qui la composent puissent être atteints.

Appréciation globale sur le standard :

Le ratio global d'encadrement est de 1 enseignant pour 2 étudiants. Ce ratio, qui résulte de la faiblesse relative des effectifs d'étudiants, permet d'atteindre les objectifs de formation et d'assurer un encadrement adéquat.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 6.05 : L'institution veille à l'existence et au fonctionnement d'un service de conseil destiné aux étudiant(e)s, aux étudiantes et aux autres personnes intéressées

Appréciation globale sur le standard :

L'institut a créé un bureau d'accueil et d'orientation chargé d'aider les étudiants dans la compréhension des modules d'enseignement et le choix de filières mais aussi pour un séjour agréable en son sein. Ce bureau est également chargé de donner des informations utiles aux personnes intéressées.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 6.06: L'institution offre un service spécial approprié pour les étudiant(e)s en situation de handicap.

Appréciation globale sur le standard :

L'institut ne dispose ni aménagements, ni services dédiés aux personnes en situation de handicap.

Conclusion sur le standard : Non atteint

CHAMP D'EVALUATION 7 : Infrastructures et équipements

Standard 7.01 : L'institution dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et/ou de recherche à moyen et à long termes.

Appréciation globale sur le standard :

Le bâtiment en exploitation, un R+ 4, est un patrimoine propre à l'institut. Les infrastructures et équipements disponibles permettent à l'institut de réaliser ses objectifs de formation. Les locaux pédagogiques (salles de cours, salles informatiques, salle des professeurs) et administratifs (bureaux) actuels, sont en nombre suffisant, spacieux, propres et bien équipés en matériels informatiques, scientifiques, didactiques et en mobiliers.

Conclusion sur le standard : Atteint.

Standard 7.02 : Les moyens informationnels dont dispose l'institution lui permettent de soutenir un enseignement et/ou une recherche de qualité.

Appréciation globale sur le standard :

L'institut dispose d'un réseau internet (wifi) fonctionnel et d'une bibliothèque virtuelle (abonnement à Scholarvox) couvrant les domaines scientifiques de l'institut.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 7.03 : L'institution dispose d'un système de secours visible, communiqué et compris.

Appréciation globale sur le standard :

Les locaux et couloirs sont pourvus d'extincteurs aux normes. Toutes les salles et les sorties de secours sont spécifiées. L'hygiène est assurée par des techniciens de surface et la sécurité par un gardien. L'institut ne dispose pas d'une infirmerie, mais d'une boîte à pharmacie avec les médicaments indiqués pour les premiers soins. Les étudiants disposent d'une assurance médicale qui les couvre au sein des locaux de l'institut mais également sur le trajet institut-domicile et pendant le stage en entreprise.

Conclusion sur le standard : Atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 8 : Coopération

Standard 8.01 : L'institution noue des contacts aux niveaux national, régional et international. Elle promeut la collaboration avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, avec les milieux professionnels et les acteurs sociaux pertinents.

L'institut a signé des conventions de partenariat avec des entreprises, dont « Platform Technologies SA », mais pas avec les institutions d'enseignement supérieur tant au niveau national qu'international. La matérialisation des conventions signées avec les entreprises est faible.

Appréciation globale sur le standard : Non atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 9 : Information et communication

Standard 9.01 : Pour prendre ses décisions stratégiques relatives aux offres d'études, à la recherche, à l'engagement et à la promotion des personnels (PER, PATS), la direction de l'institution se fonde sur une information quantitative et qualitative pertinente et récente.

Appréciation globale sur le standard :

L'institut n'a pas de système d'information de gestion formalisé. Les informations disponibles sont à l'état brut ; elles ne sont pas traitées et sont présentées sous une forme ne facilitant pas la prise de décision (tableaux de bord,...).

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 9.02 : Tant sur le plan interne qu'externe, l'institution suit une politique de communication et d'information objective, efficace et transparente.

Appréciation globale sur le standard :

L'institut a développé des stratégies de communication.

Au plan interne, les tableaux d'affichage à tous les niveaux, les réunions périodiques, les SMS etc. sont utilisés. Le système de communication et d'information interne est efficace et transparent.

Au plan externe, l'insertion publicitaire dans les médias, le site web, la télévision, la radio, les journaux, flyers et les réseaux sociaux et la participation à toutes les manifestations dans le domaine de la cybersécurité au Sénégal constituent les canaux de communication souvent utilisés pour rendre visible l'institut.

Conclusion sur le standard : Atteint.

VI. Points forts

À la lumière du rapport d'auto-évaluation et de la visite des experts, les points forts suivants ont été relevés.

a) Gouvernance

- La fonctionnalité du Conseil scientifique et pédagogique, de la Cellule interne d'assurance qualité et du bureau d'accueil et d'orientation.
- L'existence d'un règlement intérieur.
- L'adossement de l'institut à un cabinet d'expertise comptable externe qui audit les comptes.
- Le respect de la réglementation nationale en matière d'admission des étudiants en 1^{ère} année de Licence.
- L'existence de protocoles d'accord signés avec des entreprises et avec les collectivités locales.
- La systématisation de l'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Une bonne politique sociale à l'égard des PATS et des étudiants.
- Une bonne gestion des dossiers des enseignants.
- Une bonne vision et fort engagement de la Direction de l'institut.
- La régularité des paiements des formateurs et l'appréciation positive de ces derniers à l'égard de la direction générale de l'établissement.

b) Offre de formation

- La spécificité et l'orientation professionnelle de l'offre de formation.

- La pertinence socio-économique de l'offre de formation.
- La production des syllabus par les enseignants.
- Le bon taux d'encadrement des étudiants.
- La satisfaction globale des étudiants pour la formation reçue.

c) Ressources humaines

- Le bon niveau de qualification des PATS et des PER.
- L'implication des professionnelles dans les activités pédagogiques.
- Une réelle motivation des personnels PER et PATS qui adhèrent au projet de l'établissement.
- La prise en charge de la formation diplômante de l'assistante technique.

d) Infrastructures et équipement

- L'immeuble en exploitation est la propriété de l'institut.
- L'existence de locaux pédagogiques et administratifs propres, en nombre suffisant, bien équipés en matériel didactique et en mobilier.
- La fonctionnalité du réseau internet et du site web.
- L'existence d'une boîte pharmaceutique avec quelques médicaments pour les premiers soins.
- L'existence d'une bibliothèque virtuelle bien dotée.
- L'existence d'un plan d'évacuation, d'issues de secours visibles et d'extincteurs en nombre suffisant et installés dans les endroits appropriés.
- L'existence de toilettes, propres et spécifiées par genre et en nombre suffisant.

VII. Points faibles

Les points faibles suivants ont été soulignés.

a) Gouvernance

- L'inexistence d'un Plan stratégique, d'un Manuel de procédures administratives, pédagogiques, financières et comptables et d'un Manuel Qualité.
- L'organigramme fourni est incomplet et mal structuré.
- L'absence de production des rapports d'activités par les différents services de l'institut.
- Des faiblesses dans la production des statistiques sur l'efficacité interne et externe de l'établissement.
- L'inexistence de programmes formels d'échanges d'étudiants et d'enseignants avec les institutions d'enseignement supérieur tant aux niveaux national qu'international.
- L'absence d'une procédure formalisée de recrutement des PER. Cette procédure devrait être décrite dans un Manuel de procédures administratives, pédagogiques, financières et comptables.

- La mauvaise gestion des dossiers d'étudiants dont certains ne contiennent pas les diplômes de baccalauréat.
- L'incohérence entre les contenus des maquettes pédagogiques et des bulletins de notes.
- L'absence de jurys d'examens.
- L'absence de structure dédiée au suivi des étudiants en stage.

b) Offre de formation

- La licence en Génie informatique pour l'entreprise offerte ne figure pas dans l'agrément reçu du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- Des insuffisances dans la structuration des maquettes de formation qui ne sont pas aux normes du système LMD et à la réglementation nationale en la matière.

c) Ressources humaines

- Faible proportion d'enseignants permanents.
- L'absence d'enseignants de rang magistral pour coordonner ou animer les filières de master.
- L'absence de plan de développement des ressources humaines et de plan de carrière pour les enseignants et les personnels administratifs permanents

d) Infrastructures et équipements

- Le manque de matériel physique de travaux pratiques.
- L'absence d'aménagements dédiés aux personnes en situation de handicap.

VIII. Appréciations générales

L'IPROSI est un établissement privé d'enseignement supérieur dont les programmes actuels de formation sont axés sur la sécurité informatique. Ce qui fait sa spécificité car ce domaine de formation est rare au Sénégal.

Les locaux pédagogiques sont en nombre suffisant et bien équipés en matériels informatiques, didactiques et en mobiliers. Les filières de formation sont régulièrement dispensées et s'intègrent parfaitement dans les objectifs que s'est fixé l'institut. L'équipe pédagogique, bien que qualifiée et en nombre suffisant, doit être étoffée en enseignants de rang magistral pour coordonner et animer les filières de master.

L'institut a satisfait à quelques standards du référentiel. Mais des améliorations sont à apporter en matière de :

- gouvernance administrative et académique ;
- ressources humaines (enseignants de rang magistral) pour l'animation des filières de master
- partenariat académique.

IX. Recommandations à l'établissement

- Se doter d'un Plan stratégique, d'un Manuel de procédures administratives, pédagogiques, financières et comptables et d'un Manuel Qualité.
- Respecter les dispositions de l'agrément reçu du Ministère en charge de l'enseignement supérieur.
- Amener les différents services à produire des rapports annuels de leurs activités.
- Créer et rendre fonctionnel un service d'insertion des étudiants en stage.
- Se doter d'un plan de développement des ressources humaines.
- Réviser l'organigramme.
- Améliorer la gestion des dossiers d'étudiants.
- Formaliser les procédures de recrutement et de promotion des PER et PATS dans un Manuel de procédures administratives, pédagogiques, financières et comptables.
- Faire un effort de recrutement d'enseignants de rang magistrat pour la coordination et l'animation des filières de master.
- Mettre les maquettes d'offre de formation des parcours de Licence en conformité à la réglementation nationale en la matière et aux normes du système LMD.
- Œuvrer pour développer des relations de partenariat avec les institutions d'enseignement supérieur.
- Renforcer les équipements physiques de travaux pratiques de sécurité et réseaux.
- Réaliser des aménagements destinés aux personnes en situation de handicap.

X. Recommandation à l'ANAQ-Sup

- Organiser une formation à l'intention des responsables de la cellule interne d'assurance qualité pour renforcer leurs capacités dans la gestion de la qualité et pour l'auto-évaluation des programmes d'études.

XI. Proposition d'avis

Habilitation à délivrer les licences en Sécurité des Systèmes Informatiques de l'Entreprise et en Réseaux et Systèmes d'Information de l'Entreprise recommandée.

Annexe

Liste des personnes rencontrées

Direction

Ousseynou GUEYE, Directeur Général

Assane GUEYE, Conseiller scientifique

Mme Ndeye Rabiétou PENE MBAYE, Responsable Service Administratif et Financier

Babacar MBAYE, Responsable CIAQ

Enseignants

Birame DIOUF

Serigne Mbacké DIOP

Ahmed Elkhalfa Ahmed MAHAM

Abdoulaye MBAYE

Mamadou lamine DIOUF

Personnel administratif, technique et de service

Pape Ibra WADE

Ndongo DIENG

Etudiants

Makhtar SARE

Gorgui BA

Daouda DIOUF

Babacar NDIAYE

Cheikh Ahmadou Bamba MBOUP

Aminata MBOUP

Konko BOLY